

Que faire après la L3? et ou?

Par **PierreRicard**, le 19/07/2010 à 18:45

Bonjour à toutes et à tous ,

J'ai tellement de questions en suspens que je vais essayer de synthétiser au maximum ^^

-Je viens d'obtenir ma L2 Droit et donc de m'inscrire en L3 Parcours privé. Bien que rien ne soit jamais joué d'avance, j'ai de fortes espérances pour obtenir ma licence avec mention AB (sur le total des 6 semestres). Etant étudiant à l'Université de Caen, je souhaite poursuivre après ma L3 en région parisienne (pour intégrer un M1 encore indéterminé, CF plus bas ^^). Mon choix s'est assez vite tourné vers Assas ou Sorbonne. Seulement voila: je n'ai aucune idée des conditions requises pour intégrer l'une de ces deux Universités et j'aurais besoin de vos lumières.

*Ai-je une chance de pouvoir intégrer un M1 dans l'une de ces Universités avec une mention AB sur ma licence?

*Les critères d'admissions présentés sur le site d'Assas (14 minimum sinon rien) sont-ils réels ou seulement destinés à limiter un afflux massif d'étudiants? Existe-t-il des dérogations?

*Le fait d'être un étudiant de province a-t-il un quelconque impact sur la décision?

Autant de questions qui peuvent vous paraître bête, mais dont la réponse me soulagera (ou pas) image not found or type unknown

-Reste maintenant la question du M1 à choisir: mon choix se porte entre un M1 Notariat et un M1 IEJ/préparation à l'ENM. Les données du problème sont les suivantes: je n'arrive à faire aucune hiérarchie de préférence entre ces deux types de formation, et pour couronner le tout, mon père est notaire ce qui fait du M1 Notariat une solution de facilité (enfin, façon de parler... Disons que l'acquisition d'une étude est toute trouvée).

Bref, j'aurais voulu savoir:

*Je sais que le Master Notariat est très demandé à l'Université de Caen: qu'en est-il dans d'autres facs? Quel est en gros le ratio Postulant/Pris?

*Quels sont les critères demandés par les deux Universités parisiennes précitées pour être pris en Master Notariat (exigence d'un dossier "béton" etc...)?

*Les IEJ parisiens sont-ils aussi performant qu'on le dit? Ou cette réputation ne vient-elle que du fait (ou du moins en grande partie) qu'il soit difficile d'y rentrer?

Je ne pense pas être plus bête qu'un autre, mais je pose ici ces questions car il est souvent difficile d'obtenir un avis objectif sur les études de Droit: on tombe en effet 1 fois sur 2 sur un étudiant pédant qui cherche plus à prouver que ce qu'il a fait était incroyable que de réellement conseiller.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et m'excuse de vous avoir pondu un petit pavé image not found
Mais une fois lancé, on a du mal à s'arrêter! ^^

:)

Bonnes vacances à ceux qui y sont Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **20/07/2010** à **13:29**

Bonjour Pierre,

[quote:3dx50i48]-Je viens d'obtenir ma L2 Droit et donc de m'inscrire en L3 Parcours privé. Bien que rien ne soit jamais joué d'avance, j'ai de fortes espérances pour obtenir ma licence avec mention AB (sur le total des 6 semestres). Etant étudiant à l'Université de Caen, je souhaite poursuivre après ma L3 en région parisienne (pour intégrer un M1 encore indéterminé, CF plus bas ^). Mon choix s'est assez vite tourné vers Assas ou Sorbonne. Seulement voila: je n'ai aucune idée des conditions requises pour intégrer l'une de ces deux Université et j'aurais besoin de vos lumières.[/quote:3dx50i48]

Pour connaître les modalités d'admission dans une autre faculté, il faut consulter le site internet de celle-ci. Plus précisément, tu dois retirer une fiche transfert-arrivée dans la fac d'accueil, et une fiche transfert-départ dans ta fac : ces fiches indiquent les documents à réunir et les conditions de moyenne, de matières éventuelles à avoir suivi (ça, c'est surtout au niveau des masters), etc.

Il faut s'y prendre assez tôt pour faire ces démarches, par exemple à la fin du premier semestre, car il faut faire signer ton dossier par le Doyen et les services concernés, et attendre la réponse. En principe, l'admission dans un M1 est de droit dès lors que l'étudiant a une licence, mais certaines facs ont des conditions de quotas en présentiel ou d'admission.

[quote:3dx50i48]*Ai-je une chance de pouvoir intégrer un M1 dans l'une de ces Universités avec une mention AB sur ma licence?[/quote:3dx50i48]

Pour la Sorbonne, je dirais oui. C'est surtout le fait d'avoir une licence validée qui compte, la moyenne ou la mention n'est pas importante.

Pour Assas, c'est la moyenne qui importe et pas la mention. Les mentions sont décidées par les facs dans leur règlement d'examens, et pour une même moyenne, tu peux être AB dans une fac et B dans une autre.

[quote:3dx50i48]*Les critères d'admissions présentés sur le site d'Assas (14 minimum sinon rien)sont-ils réels ou seulement destinés à limiter un afflux massif d'étudiants? Existe-t-il des dérogations?[/quote:3dx50i48]

De mémoire, c'était 14 la moyenne minimale pour un transfert de dossier en cours de cursus, vérifie dans les conditions d'admission de la fiche transfert-arrivée si c'est toujours maintenu. La fac d'Assas n'est pas très grande, il n'y a pas beaucoup de places donc ils filtrent les étudiants. C'est ce qui se disait à l'époque où j'étais étudiante. J'ignore s'il y a des dérogations, ce doit être précisé sur leur site également.

[quote:3dx50i48]*Le fait d'être un étudiant de province a-t-il un quelconque impact sur la décision?[/quote:3dx50i48]

Dans l'absolu, pas spécialement. Les facs ont l'habitude des étudiants venus d'autres villes, qu'il s'agisse des facs parisiennes ou de province. Il existe un quota réservé d'étudiants venus d'autres villes dans les masters.

Après, subjectivement, chaque directeur de diplôme doit avoir sa sensibilité propre pour telle ou telle ville. En M2 c'est flagrant, en M1 très peu. Tu préciseras de toute façon dans ta lettre de motivation les raisons pour lesquelles tu demandes le transfert de dossier. Plus tu as un projet professionnel précis correspondant à une formation proposée par l'université visée, mieux c'est.

[quote:3dx50i48]-Reste maintenant la question du M1 à choisir: mon choix se porte entre un M1 Notariat et un M1 IEJ/préparation à l'ENM. [/quote:3dx50i48]

Un M1 IEJ ? Je n'avais pas entendu parler d'une formation comme celle-ci. L'IEJ prépare au CRFPA ou à l'ENM, mais pas sous forme de master. Tu es sûr de la formation ?

[quote:3dx50i48]Les données du problème sont les suivantes: je n'arrive à faire aucune hiérarchie de préférence entre ces deux types de formation[/quote:3dx50i48]

Ca n'a rien de grave. Rien ne t'empêche de faire les deux. Je connais des notaires qui ont une formation en droit médical. A une époque, il y a même eu pas mal de notaires titulaires du DJCE également.

[quote:3dx50i48]ce qui fait du M1 Notariat une solution de facilité (enfin, façon de parler... Disons que l'acquisition d'une étude est toute trouvée).[/quote:3dx50i48]

Il faut quand même faire un M2 notariat et deux ans de DSN, ou passer le CFPN et deux ans

de stage avant de pouvoir commencer à penser à reprendre une étude Image not found Un master 1

droit notarial n'est rien d'autre qu'un master 1 de droit privé patrimonial, ou master de droit privé général, un peu comme la capacité en droit propose des enseignements de droit notarial. Les appellations varient selon les facs, mais en lui-même il n'offre pas de débouchés directs sur le notariat : c'est simplement qu'on y enseigne des matières correspondant au travail notarié - successions, régimes mat', rural, construction, urba, baux spéciaux, contrats spéciaux, fiscal... Dans certaines facs, ce master n'existe pas mais il est possible de faire un master droit privé avec les mêmes matières. Dans d'autres, le master droit privé est indiqué pour les futurs avocats (libertés fonda etc), et c'est le master droit de l'entreprise qui rassemble les matières patrimoniales nécessaires. Même chose pour le M2 : un master 1 droit notarial ne garantit pas une admission en M2 notarial.

[quote:3dx50i48]*Je sais que le Master Notariat est très demandé à l'Université de caen: qu'en est-il dans d'autres facs? Quel est en gros le ratio Postulant/Pris?[/quote:3dx50i48]

En master 1, il n'est pas plus demandé qu'un autre master puisque c'est simplement une branche du droit privé, qui permet d'aboutir à des M2 en droit immobilier, en gestion de patrimoine, ou en notariat. C'est en M2 que ça se corse, car les classes comprennent entre 24 et 29 étudiants le plus souvent, alors qu'il y a facilement 400 à 500 demandes par facs (un

peu plus, car pour avoir un M2 les étudiants envoient des dossiers à plusieurs formations, même sans être issus d'un M1 notarial). Là tout dépend de ton dossier, des stages effectués, et de ta filiation - si tu es enfant de notaire, ça aide beaucoup dans certaines facultés. Mais le plus prudent est d'envoyer des demandes à plusieurs facs. La pratique pour le M2 est d'envoyer un dossier à toutes les facs qui proposent le diplôme en France, même si ça ne garantit rien.

[quote:3dx50i48]*Quels sont les critères demandés par les deux Universités parisiennes précitées pour être pris en Master Notariat (exigence d'un dossier "béton" etc...)?[/quote:3dx50i48]

Normalement une licence suffit. Après, il y a peut-être des masters 1 qui essaient de se spécialiser en demandant des conditions particulières, mais je n'en ai pas entendu parler. En M2, tu trouveras par contre toutes sortes d'exigences : certains directeurs préfèrent les filles, d'autres les garçons, d'autres ceux qui ont fait des stages, ou qui ont 15 de moyenne, ou qui se reconvertissent, ou qui sont les enfants d'un ami ou collègue... c'est un peu aléatoire. Après, la question ne se pose pas si tu tentes l'examen d'entrée du CFPN puisqu'il s'agit d'un examen portant sur tout le programme de droit privé depuis la première année et que tout le monde a ses chances. Le plus simple, c'est de faire un M2 de droit privé pour réviser dans tes cours durant l'année et de passer l'examen après, si tu as peur de le faire tout de suite après le M1. Mais les sujets ne sont pas compliqués.

[quote:3dx50i48]*Les IEJ parisiens sont-ils aussi performant qu'on le dit? Ou cette réputation ne vient-elle que du fait (ou du moins en grande partie) qu'il soit difficile d'y rentrer?[/quote:3dx50i48]

Je n'ai jamais entendu parler d'une réputation comme ça donc je ne sais pas trop quoi te répondre... Pour moi, n'importe qui peut s'inscrire dans un IEJ du moment qu'il paie. L'IEJ est de toute façon obligatoire pour passer certains examens. Sur la performance, tu peux consulter la partie IEJ du forum, tu verras que chaque IEJ a sa réputation, pas souvent bonne d'ailleurs. Les prépas IEJ privées sont aussi beaucoup discutées. Je laisse les intéressés répondre avec plus de précision.

Tu as largement le temps de voir les choses venir. Le conseil le plus utile serait de ne pas chercher une seule voie : tu vas peut-être découvrir des matières qui te plaisent en cours de route, ou la vie fera que tu t'orienteras finalement vers une autre profession. Essaie de faire des stages chez des avocats, des juristes d'entreprises... pour avoir une vision large de la profession de juriste, ça t'aidera dans tes choix.

Par **PierreRicard**, le **20/07/2010** à **17:18**

Bonjour Mathou et merci d'avoir pris le temps de me répondre (et quelle réponse!)

Je rebondis ici sur ce que tu as pu écrire et qui m'a pas mal clarifié la situation...

[quote="mathou":15b9dpd0]pour une même moyenne, tu peux être AB dans une fac et B dans une autre. [/quote:15b9dpd0]

A la Fac de Caen, une mention AB correspond à une moyenne de 12 sur l'ensemble du cursus (la mention bien étant à 14). Espérons que cela suffira!

[quote="mathou":15b9dpd0]Plus tu as un projet professionnel précis correspondant à une formation proposée par l'université visée, mieux c'est. [/quote:15b9dpd0]

C'est bien là mon problème! C'est d'ailleurs parce que je n'ai pas encore de projet professionnel précis que je commence dès maintenant à m'intéresser activement au sujet, même si j'espère que les matières que j'ai choisies pour ma L3 qui débute en septembre (Sociétés, régime mat', successions en matières à TD) vont m'aider à me décider...

[quote="mathou":15b9dpd0]Un M1 IEJ ? Je n'avais pas entendu parler d'une formation comme celle-ci. [/quote:15b9dpd0]

Oui, je me suis trompé, j'ai fait un amalgame entre la 1^{ère} année après la licence et le Master

1: je voulais donc dire IEJ juste après la licence Image not found or type unknown

[quote="mathou":15b9dpd0]et de ta filiation - si tu es enfant de notaire, ça aide beaucoup dans certaines facultés[/quote:15b9dpd0]

Personnellement, je déteste ce genre de procédés, puisque cela revient à prendre la place de quelqu'un de meilleur que soi... Je n'ai aucune envie de devenir notaire parce que je suis "le fils de...".

[quote="mathou":15b9dpd0]Après, la question ne se pose pas si tu tentes l'examen d'entrée du CFPN puisqu'il s'agit d'un examen portant sur tout le programme de droit privé depuis la première année et que tout le monde a ses chances. [/quote:15b9dpd0]

Préconiserais-tu ce mode d'accès à la profession de notaire? Il serait intéressant pour moi de savoir quels ont été tes choix et leur explication: as-tu choisi la filière universitaire ou es-tu passée par le CFPN?

[quote="mathou":15b9dpd0]En principe, l'admission dans un M1 est de droit dès lors que l'étudiant a une licence, mais certaines facs ont des conditions de quotas en présentiel ou d'admission. [/quote:15b9dpd0]

C'est ce que j'avais effectivement entendu dire, et j'ai d'ailleurs hésité à postuler pour la L3 dans une de ces deux Universités. J'ai abandonné cette idée car la répartition des matières au sein de la Licence diffère énormément selon les facs et que je n'avais aucune envie de louper certaines matières durant ma formation ou même d'étudier certaines deux fois dans des années différentes. J'espère simplement avoir fait le bon choix... Peut-être as-tu des connaissances qui se sont vues refuser l'accès à une de ces facultés car ils n'avaient pas suivi la formation initiale en Licence? J'avoue que je n'arrive pas à me faire d'idée à ce sujet...

Je te remercie encore de ta réponse qui a été plus que précise! Je vais me renseigner directement auprès des facultés concernées, même Assas: bien que je ne remplisse apparemment pas les conditions pour pouvoir postuler, je trouve révoltant que certains élèves plus que médiocre y soient admis de droit en raison de leur domiciliation et bénéficient ainsi d'une renommée (ou du moins des retombées de la réputation de cette université) qu'ils ne méritent pas forcément. Qui ne tente rien, n'a rien!

Par **mathou**, le **20/07/2010** à **18:26**

;)

Re-coucou 

[quote:2drlivi3]C'est bien là mon problème! C'est d'ailleurs parce que je n'ai pas encore de projet professionnel précis que je commence dès maintenant à m'intéresser activement au sujet, même si j'espère que les matières que j'ai choisies pour ma L3 qui débute en septembre (Sociétés, régime mat', successions en matières à TD) vont m'aider à me décider...[/quote:2drlivi3]

Ces matières te seront utiles quel que soit ton choix, car le droit patrimonial de la famille est toujours apprécié, et le droit des sociétés est très important - d'ailleurs, sociétés, régimes mat' et biens se recoupent un peu. La plupart des facs proposent successions et régimes mat' en M1. Par contre, j'avais cru comprendre qu'Assas faisait du droit de la famille extrapatrimonial en L3, c'est un peu original pour une matière traditionnellement enseignée en L1. Mais bon, ne stresse pas outre mesure si tu n'as pas de projet professionnel en M1 hein. Il y a des étudiants qui n'ont pas de projet après un M2, ça ne les empêche pas de trouver quelque chose. Parfois, il faut mûrir, trouver " son " droit, et ça prend un temps différent selon la personne. Ne pas avoir de projet pro ne fait pas de toi un minable ou un étudiant valant moins que les autres.

[quote:2drlivi3]Oui, je me suis trompé, j'ai fait un amalgame entre la 1^{ère} année après la

licence et le Master 1: je voulais donc dire IEJ juste après la licence [/quote:2drlivi3]

D'accodac ! Dans ce cas, fais quand même un Master 1. L'IEJ ne te donnera pas un niveau bac + quelque chose, et autant avoir un bac +4 directement si tu dois par la suite passer des concours. De toute manière, si tu veux tenter le CFPN, il faut un master.

[quote:2drivi3]Personnellement, je déteste ce genre de procédés, puisque cela revient à prendre la place de quelqu'un de meilleur que soi... Je n'ai aucune envie de devenir notaire parce que je suis "le fils de...".[/quote:2drivi3]

Je pense que c'est assez mal vécu des deux côtés de toute façon. Mais c'est compréhensible que certains souhaitent avantager les enfants de proches ou de collègues, ça se retrouve quel que soit le domaine. Quand on est une fille, on a souvent des remarques du genre " mais est-ce que vous pensez pouvoir assumer ce qui se passe dans une étude ? Il y a des clients vraiment moches humainement, faut être accrochée ". Ca fait toujours plaisir d'avoir une

présomption irréfragable de petite chose fragile Image not found or type unknown

[quote:2drivi3]Préconiserais-tu ce mode d'accès à la profession de notaire? Il serait intéressant pour moi de savoir quels ont été tes choix et leur explication: as-tu choisi la filière universitaire ou es-tu passée par le CFPN?[/quote:2drivi3]

Pas spécialement. Les deux voies se valent globalement, sur le principe : dans les deux cas, tu as un an de formation, puis deux ans de stage en étude. En DSN, tu as un jour de cours par semaine durant les deux ans, et des séminaires d'une semaine ; au CFPN, tu as une année pleine, et des séminaires d'une semaine durant les deux ans de stage. Un rapport de stage doit être rédigé dans les deux formations. A noter qu'en M2 notarial, il faut également rédiger un rapport de stage ou un mémoire.

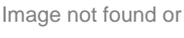
Tu trouveras des partisans des deux camps. Les pro-CFPN soutiennent que les DSN n'ont aucune expérience pratique, qu'ils font du travail universitaire gnanngnan (rédaction de mémoires), que les notaires les trouvent empotés, alors qu'eux ont une formation importante et très empirique qui leur permet d'être directement opérationnels pendant le stage, d'autant qu'ils ne passent pas un jour par semaine à la fac. Les pro-DSN affirment que les CFPN n'ont pas de vue d'ensemble du notariat ou de la matière, qu'ils ont une formation pratique et qu'ils sont à jour des réformes plus facilement, et que la voie universitaire est " la voie royale ". L'ambiance n'est pas forcément bonne avec la conjoncture actuelle, les licenciements et la difficulté à trouver des stages quelle que soit la formation d'origine, donc la compétition est exacerbée entre les deux (puis il faut le dire, tu as de sacrés péteux / vaniteux dans le tas qui essaient d'écraser les autres en montrant à quel point ils sont prooooo... comme il y a des personnes adorables et qui s'entraident).

Ce sont les positions extrêmes, tout le monde n'est pas aussi figé. Certains notaires préfèrent les CFPN, d'autres les DSN, d'autres s'en fichent. Les cours du CFPN et du DSN sont en tout état de cause assurés par les mêmes enseignants. En revanche, tous les CFPN ne se valent pas entre eux, et tous les M2 ne se valent pas entre eux au niveau de la formation.

En ce qui me concerne, c'est un peu particulier. J'avais décidé à neuf ans d'être notaire, parce que j'étais " trop timide pour être avocate "

:lol:

Image not found Mais au fil de mon cursus universitaire, j'ai découvert la recherche. Pour moi on ne peut pas dissocier recherche et pratique, ce sont les deux faces du juriste. Alors je voulais être notaire et docteur en droit. La voie universitaire me permettait d'être plus proche de l'objectif thèse et de garder un pied dans la recherche, mais si je n'avais pas été admise dans un M2 j'aurais passé l'examen d'entrée du CFPN. Mais en entrant en DSN on m'a proposé un  :

doctorat très intéressant, donc je m'y consacre pour l'instant et ai reporté le notariat  type unknown

[quote:2drivi3]J'ai abandonné cette idée car la répartition des matières au sein de la Licence diffère énormément selon les facs et que je n'avais aucune envie de louper certaines matières durant ma formation ou même d'étudier certaines deux fois dans des années différentes. J'espère simplement avoir fait le bon choix... Peut-être as-tu des connaissances qui se sont vues refuser l'accès à une de ces facultés car ils n'avaient pas suivi la formation initiale en Licence? J'avoue que je n'arrive pas à me faire d'idée à ce sujet...[/quote:2drivi3]

C'est une sage décision. Les transferts de dossier entraînent parfois ce genre de surprise. Parfois c'est une bonne surprise car tu peux faire valider des matières de ton ancienne fac dans la nouvelle, ce qui t'allège. Parfois, tu te retrouves avec des matières en plus... Non, personne à ma connaissance directe ne s'est vu refuser l'accès à une formation générale pour défaut de formation. Le cas le plus fréquent est celui où l'étudiant doit suivre les matières non vues en parallèle de son cursus dans sa nouvelle fac, et encore.

Tente, tu ne regretteras rien. N'hésite pas à poser des questions à ton père également, sur son ressenti des CFPN et DSN, ça peut toujours être éclairant - pour l'instant tu n'as que mon opinion, forcément subjective et limitée à mon propre ressenti.